

XIV

RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA CINQUIEME COMMISSION

339 (IV). Rapport et comptes financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1948 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport et les comptes financiers de l'exercice financier terminé le 31 décembre 1948 ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes¹ :

2. *S'associe* aux observations² du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

*231ème séance plénière,
le 20 octobre 1949.*

340 (IV). Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance: rapport et comptes financiers de l'exercice financier terminé le 31 décembre 1948 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport et les comptes financiers du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1948 ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes³ ;

2. *Prend acte* des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴ en ce qui concerne le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

*231ème séance plénière,
le 20 octobre 1949.*

341 (IV). Caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies: rapport annuel du Comité de la caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

Prend acte du troisième rapport annuel⁵ présenté à l'Assemblée générale par le Comité de la

¹ Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale*, supplément No 6.

² *Ibid.*, supplément No 7, paragraphes 238 à 247 inclus.

³ Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Annexe aux comptes rendus de la Cinquième Commission*, document A/963.

⁴ *Ibid.*, document A/1001.

caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

*231ème séance plénière,
le 20 octobre 1949.*

342 (IV). Organisation d'une administration postale des Nations Unies

L'Assemblée générale.

Se référant à sa résolution 232 (III)⁶ en date du 8 octobre 1948, adoptée à sa troisième session ordinaire, et notamment au paragraphe 2 de celle-ci,

1. *Prend acte* du rapport⁷ du Secrétaire général relatif à la création d'une administration postale des Nations Unies et du rapport⁸ du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

2. *Invite* le Secrétaire général, conformément aux dispositions de ladite résolution, à poursuivre la préparation des arrangements nécessaires à la création d'une administration postale des Nations Unies ;

3. *Invite* le Secrétaire général à faire à l'Assemblée générale, au plus tard au début de la cinquième session ordinaire, un nouveau rapport sur la question.

*231ème séance plénière,
le 20 octobre 1949.*

343 (IV). Barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale décide

1. Que le barème de répartition pour le budget de 1950 sera le suivant :

<i>Pays</i>	<i>Pourcentage</i>
Afghanistan	0,05
Arabie saoudite	0,08
Argentine	1,85
Australie	1,97
Belgique	1,35
République socialiste soviétique de Biélorussie	0,22
Birmanie	0,15
Bolivie	0,08
Brésil	1,85

⁵ Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Annexe aux comptes rendus de la Cinquième Commission*, document A/987.

⁶ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Résolutions*, page 95.

⁷ Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Annexe aux comptes rendus de la Cinquième Commission*, document A/988.

⁸ *Ibid.*, document A/1002.